

E
D
I
T
O

RENDEZ-VOUS SALARIAL DU GOUVERNEMENT EN OCTOBRE 2018 FACE AUX VIELLES RECETTES DU GOUVERNEMENT, NON A LA REMUNERATION A LA TÊTE DU CLIENT !

Face à la colère des agents territoriaux contre la faiblesse de leur rémunération, le gouvernement n'a rien d'autre à proposer que l'individualisation avec le salaire au mérite. Depuis plus de 15 ans, le salaire des fonctionnaires est en grand décrochage par rapport à l'inflation, plus de 15%.

La faible augmentation de 0,6% en juillet 2016 puis en février 2017 du point d'indice n'a pas comblé le gel subi depuis 2010, l'annonce du gouvernement sur le budget 2019 le confirme de nouveau.

- **Un agent de catégorie A perd en moyenne mensuellement 450 euros ;**
- **Un agent de catégorie B perd en moyenne mensuellement 338 euros ;**
- **Un agent de catégorie C perd en moyenne mensuellement 249 euros.**

Le gouvernement met en avant l'absence de reconnaissance de la valeur professionnelle dans le statut et pour cela propose le salaire au mérite. Mais le statut n'est – il pas en lui-même un élément de reconnaissance de la valeur professionnelle ?

Pour la CGT, seuls les éléments contenus dans le statut concernant le déroulement de carrière doivent être des éléments de reconnaissance de la valeur professionnelle. Rappelons que le gouvernement Hollande, dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), a supprimé le principe de l'avancement d'échelon au minimum, augmenté la durée de déroulement dans les nouvelles grilles de rémunération, établi un reclassement avec pour certains agents une perte totale de leur reprise dans l'échelon. Cela représente une économie de 50 millions d'euros annuels réalisée sur le dos des fonctionnaires. C'est bien aussi pour cela que la CGT s'est prononcée contre le PPCR.

Salaire au mérite, RIPSEEP : mise en concurrence des agents ! Non à la division, Oui à la justice sociale !

La rémunération au mérite est source supplémentaire de tensions dans les services et de souffrance au travail, qui au-delà de la mise en concurrence des agents, aggravera les situations conflictuelles notamment hiérarchiques. Le salaire au mérite s'oppose à l'égalité de traitement garantie par le statut et par les grilles indiciaires propres à chaque catégorie professionnelle (A – B et C) et qui assure la transparence de la rémunération des fonctionnaires pour tous les citoyens. C'est aussi cette égalité de traitement qui à son tour garantit aux fonctionnaires leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Pour la CGT, « la performance » des agents est déjà quotidienne. Mais là, encore il s'agit pour le gouvernement de distinguer les « méritants » sortis tout droit de la cuisse de Jupiter, de « ceux qui ne sont rien ».

Pour les prochaines élections professionnelles du 6 Décembre prochain, il vous faudra choisir entre une CGT offensive, déterminée ou efficace et un syndicalisme d'accompagnement !

**REVENDIQUONS ENSEMBLE UN POUVOIR D'ACHAT ÉQUITABLE
ET L'ABANDON DE TOUT SALAIRE AU MÉRITE ! LA CGT S'Y
ENGAGE**

Gilles ARMANGE,
Secrétaire Général des Territoriaux du Mans

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES VOTEZ POUR VOS REPRÉSENTANTS CGT:

Comme tous les quatre ans dans l'ensemble de la fonction publique (Territoriale, Etat, Hospitalière), vous aurez la possibilité de **voter, le 6 décembre prochain**, pour vos représentants dans les instances paritaires de Le Mans Métropole, de la Ville du Mans et du CCAS. Pour ces élections 2018, l'Administration et les élus politiques ont voulu imposer la fusion totale des organismes paritaires au prétexte d'une simplification de gestion. La CGT s'est prononcée contre en invoquant notamment l'impossibilité pour les élus salariés, dont le nombre aurait été également diminué, de s'approprier, dans l'intérêt des agents, l'ensemble des sujets à traiter. Au final, seules les Commissions Administratives Paritaires (CAP) seront fusionnées.

Votre vote concernera donc les CAP, instances spécialisées sur la carrière des agents en émettant notamment un avis sur les avancements de grade, les promotions internes, les révisions d'entretien professionnel ou les refus de temps partiel. Elle siège également en formation disciplinaire.

Votre vote concernera également les comités techniques qui sont sollicités pour tous les sujets liés à

l'organisation du travail et à sa sécurité, en lien avec le CHSCT, à l'emploi et au fonctionnement des services, à la politique indemnitaire ou à la formation professionnelle.

Le champ d'intervention de ces instances de dialogue social est très large, la présence de représentants salariés est essentielle pour porter la voix et les revendications des salariés. **La CGT dispose aujourd'hui d'une présence forte et intervient systématiquement.** Même si toutes nos revendications ne sont pas satisfaites, notre action permet régulièrement d'obtenir des avancées positives pour les salariés de nos collectivités.

Pour autant, la force de votre organisation syndicale dépend de vous, tant par le vote en faveur des représentants CGT que par la participation globale des personnels à ces scrutins. Plus le niveau de participation sera élevé plus vos représentants auront du poids dans les débats au sein des instances paritaires. Plus la CGT sera forte et mieux vous serez entendu.

ALORS LE 6 DECEMBRE 2018, VOTEZ CGT !!!

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS : POURQUOI LA CGT NE PRÉSENTERA PAS DE LISTE ?

Le développement de la précarité dans la fonction publique est une réalité. Le nombre de personnels contractuels en CDD ou en CDI ne cesse de progresser. Plutôt que de chercher à limiter ou à intégrer ces personnels dans le cadre statutaire, L'Etat a institutionnalisé une instance paritaire propre aux salariés contractuels. Pour les élections professionnelles 2018, ils devront élire leurs représentants. Quel progrès social... !

La CGT refuse de considérer qu'être contractuel dans la fonction publique est normal. Elle refuse également de mettre en danger les agents contractuels syndiqués qui seraient, de fait, en première ligne dans cette instance paritaire, alors même que leur situation professionnelle n'est pas stable. Et pour quels objectifs ? En effet, cette instance n'aurait vocation qu'à siéger principalement pour examiner des situations de licenciements après période d'essai ou pour des sanctions disciplinaires.

Dès lors, la CGT des territoriaux du Mans ne présentera pas de liste pour cette commission. Ce refus de présenter une liste, ne signifie pas pour autant le désintérêt de notre organisation syndicale pour les problèmes que pourraient rencontrer les agents contractuels de nos collectivités. Bien au contraire. Comme nous l'avons déjà fait, la CGT interviendra à chaque fois qu'un agent contractuel nous sollicitera.

L'AUSTÉRITÉ VERSION « MACRON » : LA VILLE ET LE MANS METROPOLE FONT ENCORE MIEUX !

L'encadrement des dépenses publiques, et plus particulièrement celles de fonctionnement, reste le Graal à atteindre pour tous les Présidents qui se succèdent depuis plus de 10 ans.

En début d'année, Macron a fait voter une loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Celle-ci encadre strictement les dépenses de fonctionnement des collectivités locales en fixant « une trajectoire » des dépenses à ne pas dépasser d'ici 2022 sous peine de sanctions financières. Ainsi, L'Etat « impose » la signature d'un contrat qui limite, pour les plus grosses collectivités de France, l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an, inflation comprise. Quand on sait que les projections nationales annoncent l'inflation à un niveau supérieur sur la même période, pas besoin d'être un grand économiste pour voir l'ampleur de la contrainte budgétaire.

C'est dans ce contexte que les conseils municipaux et communautaires ont délibéré le 4 juillet dernier pour autoriser le Maire / Président à signer les fameux contrats avec l'Etat. Sauf qu'une lecture attentive des projets de contrats montre que la Ville du Mans et Le Mans Métropole pratiquent déjà l'austérité Macron depuis au moins 2014 avec des dépenses de fonctionnement en baisse continue en tenant compte de l'inflation.

Les chiffres :

- 1,3 % et - 0,4%

Evolution moyenne des dépenses de fonctionnement de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole entre 2014 et 2016.

Quand on entend que nos élus « de gauche » sont macro-compatibles en voici la preuve.

Pour la CGT, il est tant pour le nouveau Maire / Président de montrer sa différence en stoppant cette politique qui impacte le quotidien par la baisse du service rendu aux habitants. En matière d'emploi, il existe bien des marges de manœuvre au sein de nos collectivités pour redonner des moyens humains dans les services sous tensions. Notre organisation syndicale lui adressera un courrier en ce sens.

Dans ces conditions, la CGT des territoriaux du Mans demande qu'il soit mis fin aux contrats d'objectifs qui imposent aux chefs de service un encadrement strict de leurs dépenses de personnel. Ces contrats ont aujourd'hui pour conséquence au mieux des retards dans les recrutements nécessaires pour assurer les missions des services, au pire des suppressions de postes avec le report de la charge de travail sur les personnels restant. Rappelons, par exemple, que depuis 2013 le territoire de Le Mans Métropole s'est largement agrandi à effectif constant. Rien d'étonnant que par moment cela coince...

Bonne gestion de l'argent public ne rime pas systématiquement avec « récession ».



INTERVENTION D'ASTREINTE A LA PERMANENCE DU DÉPUTÉ D.PICHEREAU : QUI PAYE ?

Début juillet, la CGT a écrit au Maire du Mans pour s'étonner d'une intervention de l'astreinte Le Mans Métropole à la permanence du député D.PICHEREAU dont la vitrine venait d'être brisée au soir de la fête de la musique.

Habituellement, ces interventions sur propriétés privées sont rares car les consignes données par l'Administration sont de ne pas intervenir et d'orienter les particuliers, victimes de dégradation, vers leurs assurances habitation sauf cas particulier « dans un esprit de service public », avec accord du membre de Direction Générale d'astreinte, comme le précise le règlement d'intervention.

Visiblement, la fonction de député ouvre la porte « de l'esprit de service public ». La CGT en prend acte sans autre forme de commentaire. Toutefois, notre organisation syndicale estime que le coût de la réparation, comme pour toute autre personne concernée, doit être facturé à Mr. PICHEREAU qui se fera ensuite remboursé par son contrat d'assurance.

A ce jour, c'est silence radio. Notre organisation syndicale n'a eu aucune réponse tant de la part de notre Administration que des élus politiques. Seraient-ils ennuyés par notre légitime demande ? Comptent-ils sur le temps qui passe pour oublier ce courrier ? La CGT s'interroge et en l'absence de réponse va relancer la question.

SERVICE DES SPORTS : LES GARDIENS DE GYMNASES SONT INQUIETS POUR LEURS MISSIONS

Depuis plusieurs mois, les gardiens de gymnase s'inquiètent sur les évolutions possibles de leurs horaires de travail en semaine et le week end avec des conséquences financières non négligeables pour les agents pouvant aller jusqu'à 100 € de perte de pouvoir d'achat par mois. Au delà, la CGT s'interroge clairement sur les objectifs de l'Administration. Souhaite-t-elle faire disparaître, à terme, un métier essentiel assurant le lien de proximité avec les associations et l'entretien courant de ces équipements sportifs ?

L'accès « en libre service » des gymnases municipaux géré uniquement par dispositifs automatiques de contrôle sans plus aucune présence des gardiens le soir pour encadrer la fermeture de ces équipements n'est pas une solution.

La CGT estime que l'économie de frais de personnel escomptée par l'Administration sera probablement compensée par l'augmentation des interventions des sociétés de gardiennage liée aux oublis ou mauvaises manipulations des alarmes anti-intrusions. Sans compter qu'en l'absence de présence humaine de nos gardiens, les bâtiments pourraient être considérés comme appartenant « à tout le monde et à personne » si bien que les actes d'incivilité risqueraient d'augmenter, alourdissement de fait les coûts d'entretien courant des bâtiments.

Notre organisation syndicale réaffirme que le métier de gardien de gymnase est un métier de contact et de proximité auprès des associations utilisatrices. Il assure le lien avec le service Architecture dans l'entretien courant des bâtiments par sa connaissance précise des locaux et contribue à la satisfaction des usagers par le nettoyage continu des locaux. NON, Les agents de gymnases ne sont pas un coût budgétaire...

Le collectif Sport de notre organisation syndicale restera vigilant pour que le sens du métier reste et que l'Administration ne cherche pas « à tondre » les agents en modifiant les horaires avec pour simples objectifs de faire baisser les coûts salariaux.